Le dialogue méditerranéen: processus de Barcelone

Source: CVCE. José Luis Neila Hernández.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/le_dialogue_mediterraneen_processus_de_barcelone-fr-2c8f7745-69f4-469e-8d5b-6ded200fec64.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016

Le dialogue méditerranéen: processus de Barcelone

José Luis Neila Hernández
Professeur titulaire
Dép. d'histoire contemporaine
Université autonome de Madrid

La Méditerranée se présente à nous comme un livre ouvert dont les pages illustrent la complexité d'une histoire empreinte d'accords et de désaccords entre les Européens et le monde arabo-musulman. Au cours de ces deux derniers siècles, ce jeu de perspectives et la réalité géo-historique même de la Méditerranée se sont développés dans la logique d'une asymétrie qui a donné lieu à des situations telles que l'hégémonie de l'Europe ou de l'Occident, exprimée au travers du colonialisme, la prise de conscience par le monde arabe de sa position par le biais de la quête de nouvelles voies inspirées de la Renaissance arabe (*Nahda*), la recherche de formules pour son intégration à la modernité européenne et occidentale et la préservation de ses spécificités identitaires. Le processus de décolonisation met en évidence le débat mené au sein des sociétés arabo-musulmanes de la rive sud de la Méditerranée concernant les solutions pour relever le défi de la modernisation tout en préservant son identité. Dans ce sens, l'évolution de la société internationale – la période de la guerre froide et les profonds changements survenus à sa suite – et le devenir de l'Europe, en particulier le processus de construction européenne, vont produire des répercussions de grande ampleur sur la Méditerranée.

Depuis les origines de la construction européenne, la Méditerranée a toujours été présente en raison des liens particuliers qu'elle avait noués avec certains pays européens, surtout la France. Le traité de Rome (1957) prévoit l'établissement d'accords d'association avec certains pays de la rive sud de la Méditerranée, des pays indépendants de la zone monétaire du franc. La dimension méditerranéenne fait donc partie intégrante de l'identité originale du processus d'intégration européenne. L'année 1972 voit la création de la politique méditerranéenne globale (PMG), fondée sur la coopération des pays tiers méditerranéens (PTM). C'est dans ce cadre que vont se mettre en marche les relations de la Communauté européenne, essentiellement économiques, avec les pays de la rive sud. La nature et le rythme de la politique méditerranéenne ne connaîtront pas de changement substantiel avant la fin de la guerre froide. En 1990, un rapport interne de la Commission rappelle, dans un contexte nouveau, l'importance stratégique de la Méditerranée. Vers le milieu de cette même année, la Commission propose la politique méditerranéenne rénovée (PMR). En se prononçant sur cette politique, le Conseil des ministres souligne sa conviction que la proximité géographique et l'intensité des rapports de toute nature font de la stabilité et de la prospérité des PTM des éléments essentiels pour la Communauté européenne. C'est la sécurité même de la Communauté qui est en jeu.

La fin de la guerre froide laisse apparaître, dans toute sa gravité, l'énorme faille Nord-Sud qui se creuse de part et d'autre de la Méditerranée, l'un des plus grands fossés socio-économiques de la planète. Cette réalité est encore aggravée par les disparités culturelles. Les problèmes démographiques, en particulier l'émigration vers la rive nord, l'instabilité politique, les difficultés de développement économique et social, en plus d'autres graves problèmes comme le terrorisme islamiste, mettent en évidence, du point de vue du Nord, le caractère crucial de la problématique de la sécurité dans la région méditerranéenne. C'est sous cet éclairage qu'il convient d'interpréter la dimension géopolitique, géoéconomique et géoculturelle du processus de Barcelone qui, selon Paul Balta, constitue l'acte fondateur de la Méditerranée du XXIe siècle (BALTA, Paul *El euromediterráneo*, Madrid, Ediciones del Oriente y del Mediterráneo, 2005, p. 190). Les changements et incertitudes qui caractérisent le monde de l'après-guerre froide illustrent parfaitement, depuis la perspective de la sécurité, que la nature de celle-ci est définie par ses multiples dimensions et son aspect mondial. Comme les sphères nationales et internationales se confondent, il importe de souligner, comme l'affirme Celestino del Arenal («El nuevo escenario mundial y la teoría de las relaciones internacionales» [«La nouvelle scène mondiale et la théorie des relations internationales»], dans VV.AA., *Hacia un nuevo orden internacional y europeo. Estudios en homenaje al profesor Don Manuel Díez de Velasco*, [*Vers un nouvel ordre international et européen. Études en hommage au professeur Don Manuel Díez de Velasco*],

Madrid, 1993), l'idée révolue selon laquelle «la sécurité est exclusivement une fonction du pouvoir national ou de la force militaire et économique». À la recherche de solutions au problème de l'insécurité, les États sont de plus en plus souvent confrontés à des circonstances échappant à leur contrôle, comme des crises économiques structurelles et diverses tendances économiques, démographiques, environnementales ou financières. Les solutions à mettre en place passent nécessairement par des actions conjointes et solidaires.

Cette même ligne de pensée inspire les réflexions de Richard Gillespie, qui envisage le problème de la sécurité en termes de stabilité. Après la guerre froide, on assiste à une démilitarisation des questions de sécurité. C'est pourquoi les exposés et la pensée stratégiques tendent à dépasser l'optique centrée sur l'État pour atteindre une perspective davantage axée sur les sociétés, et à sortir du cadre national pour former un concept plus global de sécurité pouvant englober les problématiques non seulement diplomatiques, militaires et géostratégiques mais également économiques, culturelles et politiques.

Le cadre euro-méditerranéen est particulièrement sensible à l'instabilité et à l'incertitude que génère la fin de la guerre froide. Depuis les années 1990, le débat sur la sécurité en Méditerranée s'articule autour de deux questions principales: d'une part, la nature des problèmes affectant la sécurité; d'autre part, la réflexion sur l'architecture la plus adéquate pour favoriser la stabilité du bassin méditerranéen. La première question amène à réfléchir au poids réel des menaces militaires sur la sécurité de l'Europe, face à des problèmes plus enracinés dans la nature des tensions politiques, économiques et sociales dérivées de la dialectique Nord-Sud. Les débats menés sur la deuxième question soulignent le consensus croissant suscité, dans les forums et les organisations multilatéraux, par l'opportunité d'une approche pluridimensionnelle, et pas seulement militaire, du problème de la sécurité.

Dans les années 1990, l'éveil de l'intérêt de l'Europe, et de l'Espagne en particulier, pour la Méditerranée et son rôle dans la configuration de nouvelles pistes dans la politique méditerranéenne globale, créée au sein de l'Europe communautaire en 1972, survient dans ce contexte de prise de conscience croissante au sujet de l'instabilité du bassin dans le monde de l'après-guerre froide.

Avec la fin de la guerre froide, l'Alliance atlantique entame un long processus d'adaptation aux nouvelles attentes et aux incertitudes de la société internationale. Le «nouveau concept stratégique» formulé au sommet de Rome en 1991 projette les domaines ou fronts d'incertitude vers l'Europe centrale et l’Europe de l’Est et vers la rive sud de la Méditerranée, c.-à-d. le flanc sud de l'Alliance. Il s'agit d'une zone «à haut risque de guerre», pour reprendre les mots de John R. Galvin, chef militaire de l'OTAN en Europe. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance décident d'améliorer la coopération pratique et d'encourager la politique de dialogue méditerranéen lancée en 1994.

La perception et la conception de la sécurité sur les scènes périphériques, en particulier la Méditerranée, comme domaine d'intérêt privilégié en matière de sécurité donnent lieu à la mise en place d'une politique active au niveau de divers forums multilatéraux européens et atlantiques: l'Alliance atlantique, l'Union de l'Europe occidentale et l'Union européenne.

Au plan euro-atlantique, à partir de 1994, l'Alliance atlantique commence à accorder une plus grande attention à son flanc sud. Cette évolution résulte de l'insistance de l'Italie, de la France et de l'Espagne, qui s'inquiètent de la polarisation de l'intérêt de l'OTAN en faveur des pays d'Europe centrale et d’Europe de l’Est et au détriment des problèmes des voisins du Sud. Au cours de cette même année, le Conseil de l'Atlantique approuve par consensus, à l'initiative de l'Espagne, un document stratégique intitulé *Recommandations sur la mise en place d'un dialogue avec les pays méditerranéens non membres de l'Alliance*. Ce document définit trois phases pour atteindre un «dialogue direct» sur la politique et la sécurité avec les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Les objectifs du dialogue de l'OTAN sont de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la Méditerranée, d'atteindre une meilleure entente mutuelle et de rectifier les perceptions négatives existant dans les pays méditerranéens au sujet de l'Alliance. Par la suite, le dialogue reste sous les auspices du Groupe de coopération méditerranéenne mais ses résultats s'avèrent modestes, cela en raison des réticences émanant des deux rives.

Dans le cadre des institutions européennes, l'Union de l'Europe occidentale devient l'un des forums pionniers

en matière de réflexion et de recherche de pistes de travail pour la résolution des problèmes de sécurité en Méditerranée. En même temps que sont définies les missions de Petersberg en 1992, dans leur déclaration, les pays de l'UEO décident de lancer un dialogue bilatéral progressif avec certains pays méditerranéens: l'Algérie, le Maroc et la Tunisie et, ultérieurement, l'Égypte, la Mauritanie, Israël et la Jordanie. La Turquie est déjà membre associé de l'UEO. Ces initiatives de dialogue sur la sécurité sont prises moins pour parer à l'éventualité d'une menace militaire du Sud sur l'Europe – un conflit militaire Nord-Sud – que pour prévenir les «effets de l'éventuelle déstabilisation du Sud provoquée par la prolifération d'armes de destruction massive, l'accès au pouvoir de groupes radicaux, la pression démographique, le sous-développement économique et les fractures culturelles».

Finalement, malgré leurs limitations, ce sont les politiques entreprises au sein de l'Union européenne qui prennent le plus d'importance dans le cadre de la Méditerranée. Depuis le début des années 1990, des initiatives très diverses visent à intensifier la politique méditerranéenne de l'Europe. Parmi ces initiatives, il convient de souligner celle que la France prend en 1990 pour promouvoir le Forum méditerranéen, ou «Processus 4+5». Orienté sur la Méditerranée occidentale, ce forum englobe les pays riverains du côté européen – France, Italie, Espagne et Portugal – auxquels s'ajoutera Malte plus tard, et les pays du Maghreb – Maroc, Mauritanie, Tunisie, Algérie et Libye. Il succombera rapidement à l'effondrement de l'Union du Maghreb arabe (UMA), aux événements politiques en Algérie et aux sanctions internationales imposées à la Libye suite à la l'attentat de Lockerby. Jalouses de l'importance prise par la France, l'Espagne et l'Italie essaient d'instaurer une perspective plus globale de la politique méditerranéenne, une perspective «pan-méditerranéenne» qui englobe tout le bassin, en prenant une initiative en septembre de la même année: l'organisation de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM), directement inspirée de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Cette voie conduit à une initiative plus ambitieuse et globale: la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone en novembre 1995, qui donne lieu à ce que l'on appelle le processus de Barcelone. La conférence de Barcelone confirme la nouvelle dimension globale de la politique méditerranéenne. Son objectif est de faire du bassin méditerranéen une zone de coopération, de paix, de sécurité et de bien-être, et de promouvoir l'idée d'établir un partenariat ou des traités d'association en Méditerranée. La conférence de Barcelone réunit, outre les États membres de l'Union européenne, douze pays méditerranéens non membres: Maroc, Tunisie, Algérie, Égypte, Israël, Autorité palestinienne, Jordanie, Syrie, Liban, Turquie, Chypre et Malte.

Le document final de la conférence s'articule autour de trois piliers, inspirés du système de «paniers» du processus d'Helsinki: collaboration politique et de sécurité, collaboration économique et financière et collaboration dans les domaines social, culturel et humain. L'axe central sur lequel gravite le processus de Barcelone est celui de la collaboration économique et financière, dont va ressortir un train considérable d'aides financières gérées par le programme MEDA mais dont la conception dérive des objectifs de sécurité et de recherche de la stabilité en Méditerranée. Le premier pilier, de plus grande importance politique, reprend des principes déjà énoncés dans d'autres documents traitant de sécurité internationale, comme le respect du droit à l'autodétermination ou la non-intervention dans les affaires internes des pays, entre autres. Il contient également des principes plus innovants dans le cadre régional, comme la promotion de la sécurité régionale, de la stabilité et de la prospérité, la coopération en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme, ou la promotion de la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Ce chapitre examine la possibilité à long terme d'établir un pacte méditerranéen ou d'atteindre un accord relatif à une future charte euro-méditerranéenne de la paix et de la sécurité.

En dépit de la continuité du processus, qui donne lieu à plusieurs conférences euro-méditerranéennes – Malte (1997), Stuttgart (1999), Marseille (2000) et Valence (2002) –, l'instabilité du bassin méditerranéen, en particulier le problème arabo-israélien, et les difficultés d'entente entre les deux rives entravent la fluidité et l'efficacité des objectifs du processus de Barcelone. Récemment, les tentatives de dynamisation de la politique méditerranéenne réalisées par la diplomatie française, notamment la proposition du président Sarkozy de créer une union méditerranéenne, ont été renouvelées, non sans méfiance, au sein de l'Union et de certains États membres de l'UE du bassin méditerranéen. En mai 2008, la Commission européenne approuve le «Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée», un plan visant à réorienter le processus de Barcelone ainsi que le plan français. Ce plan se présente comme un accord pragmatique qui cherche à

développer la rive sud de la Méditerranée au travers de quatre grands domaines d'intervention: dépollution de la Méditerranée, création des autoroutes de la mer et d'autoroutes ordinaires dans les pays du Maghreb, exploitation de l'énergie solaire et amélioration de la sécurité dans la région.